



Chapitre 1: Gestion

1.6 Égalité des Genres

Égalité des genres

Dans cette activité, nous examinerons comment l'égalité des genres est abordée dans les exigences de la norme.

Nous examinerons les actions que la direction du groupe et la direction des exploitation agricole sous certification individuelle doivent entreprendre.



1.6 Égalité des Genres

N°	Exigence fondamentale	Certification de groupe			Certific. indiv.
		Petites exp. agricoles	Grandes exp. agricoles	Direction du groupe	Petites/Grandes
1.6.1	<p>La direction s'engage à promouvoir l'égalité des genres par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une déclaration écrite communiquée aux membres du groupe ou aux travailleurs ; • La nomination d'un comité (voir 1.1.1) responsable de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des mesures qui promeuvent l'égalité des genres et l'<u>autonomisation</u> des femmes. • L'inclusion dans le comité d'au moins un représentant de la direction doté d'un pouvoir de décision, et d'au moins une personne de chaque sexe. <p>Remarque : Dans les groupes de petits exploitants agricoles, il est possible de désigner une personne responsable de ces questions plutôt qu'un comité.</p> <p><i>Voir SA-G-SD-7 Document d'orientation F : Égalité des genres</i></p>			✓	✓
N°	Exigence spécialisée				
1.6.2	<p>La personne/le comité responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre les mesures qui promeuvent l'égalité des genres sur la base de l'Évaluation des risques et inclut ces mesures dans le Plan de gestion • Sensibilise la direction et le <u>personnel du groupe</u> sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au moins une fois par an • S'implique dans la remédiation des cas de <u>violences et de discriminations basées sur le genre</u>, conformément au Protocole de Remédiation <p><i>Veillez consulter l'annexe A-II-SCRL-B-CH Outil d'Évaluation des risques</i> <i>Veillez consulter A-08-SCRL-B-CH Annexe Social</i></p>			✓	✓

Lisez les exigences et leur applicabilité avant de passer à la page suivante

1.6.1

Déclaration écrite sur l'égalité des genres

La direction promeut l'égalité des genres par une déclaration écrite aux membres du groupe ou aux travailleurs.



Utilisez **des affiches ou d'autres visuels** pour expliquer l'égalité des genres et l'engagement de la direction.



Écrivez dans une **langue que tout le monde peut comprendre.**



Expliquez pourquoi l'égalité des genres est importante.

Décrivez à quoi ressemble l'égalité des genres dans l'exploitation agricole.

Expliquez les actions de la direction pour atteindre l'égalité des genres.

Précisez le comportement attendu des membres du groupe ou du personnel de la ferme, et des travailleurs pour créer un environnement sûr et respectueux pour tous les genres.

1.6.1

Comité pour l'égalité des genres

La direction nomme un comité responsable de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des mesures qui promeuvent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.



Sélectionnez des membres du comité qui :

- Ont des connaissances sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes
- Sont impartiaux, accessibles et dignes de confiance pour les membres du groupe ou les travailleurs
- - incluent au moins un représentant de la direction disposant d'un pouvoir de décision ;
- Incluent au moins une personne de chaque genre

Note : Dans les groupes de petits exploitants agricoles, il est possible de désigner une personne responsable de ces questions plutôt qu'un comité.

Veillez consulter : Document d'Orientation F: Égalité des genres

1.6.2



Le comité pour l'égalité des genres met en œuvre des mesures d'atténuation des risques

- Identifie les risques et leurs mesures d'atténuation, en utilisant l'outil d'évaluation des risques de Rainforest Alliance
- Inclut les mesures dans le plan de gestion
- Met en œuvre les mesures

Exemple :

**Les femmes agricultrices
représentent-elles au
moins 25 % des membres
du groupe ?**

Non

Mesure d'atténuation :

- Évaluation des raisons pour lesquelles l'adhésion des femmes est limitée

Veuillez consulter : Outil d'Évaluation des risques

1.6.2

Le comité pour l'égalité des genres sensibilise à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes

Promouvoir l'égalité des genres nécessite souvent de changer les attitudes et les normes sociales.

Il est crucial que la direction et le personnel comprennent les enjeux et soutiennent le processus vers des droits et des opportunités égales pour tous les genres.



Le comité met en œuvre **des activités de sensibilisation telles que la formation.**

- Réalisé au moins une fois par an
- Cible la direction et tout le personnel
- Peut utiliser des modules de formation en ligne ou faire appel au soutien d'organisations locales
- Peut utiliser des affiches et des livres de poche mis à disposition par Rainforest Alliance
- Peut être intégré dans d'autres sessions de formation

Veillez consulter : Annexe du chapitre Social

1.6.2

Le comité est impliqué dans la remédiation des cas de violence ou de discrimination fondée sur le genre



- Traite des cas liés au genre (discrimination, violence, harcèlement)
- Est digne de confiance pour les femmes agricultrices et les travailleuses
- Représente les intérêts de ceux affectés par des problèmes liés au genre
- Toujours impliqué dans les griefs liés au genre traités par le Comité des griefs ou le Comité d'évaluation et résolution
- Suit le protocole de remédiation de Rainforest Alliance

Veillez consulter : Annexe du chapitre Social

Etude de cas



Une plantation de thé emploie 1000 travailleurs sur le terrain.

Parmi les 1000 travailleurs, il y a 800 femmes, 195 hommes et 5 superviseurs hommes.

Le gestionnaire de l'exploitation dit « Notre exploitation a atteint l'égalité des genres, car nous employons plus de femmes que d'hommes ».

?

Est-ce une situation d'égalité des genres ?

Réfléchissez à la réponse avant de passer à la page suivante

Etude de cas - Solution

La réponse est « Non ». L'égalité des genres est atteinte quand les femmes et les hommes disposent des mêmes droits et des mêmes chances. Dans ce cas, tous les postes de superviseurs sont occupés par des hommes.

Puisque la plupart des travailleurs (80%) sont des femmes et moins (20%) sont des hommes, les postes de superviseurs devraient également être attribués aux femmes et aux hommes dans le même équilibre.





**RAINFOREST
ALLIANCE**

rainforest-alliance.org